



AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire devant se tenir le **lundi 25 septembre 2023 à 19 h 30**, dans la salle du conseil de l'Édifice de la Mairie, situé au 143, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny, le conseil municipal devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

1^{re} DEMANDE

- ✓ **Nature et effet :** Permettre une somme des marges latérales à 3.27 mètres au lieu de 4 mètres.

- ✓ **Adresse :** 91, avenue du Bon-Conseil

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Fait à Montmagny, ce 7^e jour du mois de septembre deux mille vingt-trois.

La greffière,

M^e Karine Simard, avocate